



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 16 septembre 2026 à 19h00, tenue à la Salle du Conseil de la Municipalité de Blue Sea, située au 10, rue Principale, Blue Sea, Québec.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5
Madame Chantal Danis	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Changement de lieu de la séance ordinaire du 6 octobre 2026
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

2026-09-244

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que la séance extraordinaire du Conseil de ce 16 septembre 2026 soit ouverte à 19h00 en présence d'un contribuable et d'une journaliste.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le maire informe que l'avis de convocation envoyé a été fait dans les délais indiqués dans le Code municipal du Québec.

2026-09-245

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 16 septembre 2026 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Changement de lieu de la séance ordinaire du 6 octobre 2026;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-246

CHANGEMENT DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

Considérant que l'article 145 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil local siège à l'endroit choisi pour sa première séance jusqu'à ce qu'il ait fixé, par résolution, un autre endroit pour tenir ses séances;

Considérant que le conseil municipal souhaite tenir exceptionnellement sa séance ordinaire du 6 octobre 2026 dans un autre lieu afin de permettre aux citoyens d'y assister dans un endroit approprié et accessible;

Considérant que le Centre récréatif du Lac Long, situé au 396, chemin Lac-Long, Blue Sea (Québec), constitue un lieu public situé sur le territoire de la Municipalité et répond aux exigences prévues à l'article 145 du Code municipal du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de modifier, pour cette seule séance, le lieu où siège le conseil municipal;

Considérant que l'article 145.1 du Code municipal du Québec prévoit que le greffier-trésorier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où siège le conseil;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Blue Sea fixe exceptionnellement le lieu de sa séance ordinaire du mardi 6 octobre 2026 au :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Centre récréatif du Lac Long
396, chemin Lac-Long
Blue Sea (Québec)

Que cette modification de lieu soit applicable uniquement à la séance ordinaire du 6 octobre 2026, l'endroit habituel des séances du conseil municipal demeurant inchangé pour les autres séances.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée et mandatée pour donner l'avis public requis conformément à l'article 145.1 du Code municipal du Québec, et pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'informer la population de ce changement de lieu.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucune question pour la séance extraordinaire.

2026-09-247

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 19 h 05.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Yvon Blanchard
Maire